

**Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 21 août 2024 à 19 h 30 à laquelle étaient présents monsieur Louis Freyd, maire, ainsi que les conseillers suivants, savoir :**

**Daniel Richer**

**Karine Séguin**

**Evens Landreville-Nadeau**

**Marie-France Bouchard**

**Michel Bernier**

**Jeanne Gauthier**

**Le directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay, était également présent.**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-218**

### **Lecture de la lettre de la ministre des Affaires municipales relativement au rapport financier 2022**

Monsieur Louis Freyd, maire, procède à la lecture de la lettre de la ministre des Affaires municipales relativement au rapport financier 2022.

Monsieur Louis Frey procède à la lecture de la lettre de réponse à la ministre :

Madame la ministre,

La présente donne suite à la vôtre datée du 12 juillet 2024 faisant état du retard du dépôt de notre rapport financier 2022 dans le délai requis du 15 mai 2023.

Soyez assurée que le conseil municipal et notre équipe administrative prennent au sérieux le dépôt du rapport financier.

Pour répondre à la directive contenue dans votre lettre, nous estimons que le rapport financier 2022 de notre organisation sera déposé au plus tard en octobre 2024, sous réserve des délais attribuables à l'auditeur externe.

Les retards que vous avez dénotés s'expliquent non seulement par des déficiences structurelles, mais également par une conjoncture sérieuse au niveau des ressources humaines en 2023 où trois départs ont eu lieu sur un personnel administratif composé de cinq personnes, ne laissant que le directeur général et la directrice générale adjointe.

Bien que cela n'allège en rien les exigences de la loi, nous soumettons le tout à titre contextuel. De plus, nous sommes également conscients que notre organisation dépose ses rapports financiers en retard depuis 2004 et qu'il s'agit d'une pratique à enrayer dans un optique de saine et efficace gestion des deniers publics.

Désireux autant que vous que la situation se régularise, nous sollicitons cependant votre compréhension et nous vous informons que le rapport financier 2023 en retard, dont l'avancement est en cours parallèlement ne saurait tarder par la suite. Nous prévoyons revenir dans les délais pour le rapport financier 2024 et un plan d'action a d'ailleurs été mis en place pour atteindre cet objectif.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour endiguer les retards récurrents, notamment :

- L'embauche en novembre 2023 d'un CPA à titre de directeur des finances ;
- Une bonification des conditions de travail afin de favoriser la rétention des employés administratifs ;
- Une accélération du passage du traitement des comptes fournisseurs et des comptes payables vers le numérique ;
- Le rapatriement à l'interne du suivi des immobilisations, de la préparation des états financiers non audités ;
- Une restructuration au niveau de la distribution des tâches du département ;
- Une simplification des tarifications applicables ; et
- Un rehaussement au niveau de la professionnalisation du personnel.

De plus, le conseil municipal a participé à un diagnostic organisationnel du département des finances dans le cadre d'un travail dirigé d'étudiants au MBA Exécutif de l'Université Concordia, lequel a notamment analysé les processus et la dotation du personnel, le tout fournissant des recommandations additionnelles.

Soyez assurée, madame la Ministre, que le conseil municipal met tout en œuvre pour satisfaire les obligations qui lui incombent et croit fermement y arriver à moyen terme.

Par souci de transparence envers les citoyens et tel que demandé, votre lettre sera déposée et lue à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal le 21 août 2024.

N'hésitez pas à contacter les soussignés pour toute question.

Veillez, Madame Laforest, accepter nos salutations les plus sincères.

Il est proposé par madame Jeanne Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du contenu de la lettre de la ministre des Affaires municipales relativement au rapport financier 2022.

Adoptée

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Ce 22 août 2024



**Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.  
Directeur général et greffier-trésorier**

Le procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil.